



COMMUNIQUE BIOPHARM SPA

Biopharm

dépose son premier brevet d'invention auprès de l'inapi, l'institut national algérien de la propriété industrielle.

BIOPHARM est particulièrement honorée d'annoncer à ses actionnaires en particulier, et au grand public de manière plus générale, le dépôt de son premier brevet d'invention auprès de l'INAPI, l'institut national algérien de la propriété industrielle.

Ce brevet porte sur la conception et la mise au point d'un système automatique de drainage des eaux de condensation dans les centrales de traitement d'air utilisées dans la climatisation des ateliers de production et en particulier dans l'industrie pharmaceutique ou agroalimentaire.

Il faut souligner que, jusqu'ici, l'évacuation des eaux de condensation générées par les batteries en usage dans les stations de soufflage d'air se faisaient au mieux de manière semi-automatique, via des pompes immergées dans les bacs de rétention prévus à cet effet.

L'automatisation complète de cette opération indispensable permet d'éviter plusieurs inconvénients pénalisants pour l'activité des ateliers, dans la mesure où la vidange des bacs de rétention ne peut se faire qu'à l'arrêt total de la centrale, avec comme conséquence plusieurs arrêts fréquents de la production au quotidien.

Selon les premières estimations effectuées au sein de notre entreprise, le gain escompté équivaut à une moyenne de deux à trois jours d'activité productive par mois, ce qui est tout à fait considérable.

Cette invention témoigne, s'il en était besoin, de l'ingéniosité et de la clairvoyance de nos équipes techniques. Nous tenons ici à les en féliciter et à rendre hommage à leurs capacités d'innovation. Leur savoir-faire et leur dévouement constituent notre ressource majeure et la clef du développement futur de notre entreprise qui, au-delà du rôle prépondérant qu'elle occupe au niveau du marché Algérien, se projette à moyen terme de se déployer au niveau continental.